

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative au nouvel aménagement
avenue de la Libre Académie

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Il y a trois semaines, des arceaux pour vélos, un emplacement pour bus scolaire et des croix de Saint-André ont été placés avenue de la Libre Académie aux abords de l'école P14.

Je m'interroge sur l'utilité de tous ces aménagements.

Des arceaux pour vélos sont déjà placés, fort judicieusement par ailleurs, à quelques mètres des nouveaux, au début du sentier du parc, et sont amplement suffisants car eux-mêmes sous employés.

Il existe déjà un emplacement de bus scolaire de l'autre côté de l'école.

Quant aux Croix de Saint-André, elles bloquent tout simplement un accès aux secours d'urgence.

Ces nouveaux aménagements s'étendent sur plus ou moins 80 mètres !

Je comprends fort bien que les abords d'une école doivent être pourvus d'un emplacement de bus scolaire et de parkings à vélos, mais ici il y a deux emplacements de bus scolaires et un nombre totalement démesuré de parkings à vélos.

La conclusion qui me vient à l'esprit est évidemment qu'il s'agit ici davantage d'un aménagement destiné à supprimer du stationnement automobile et rien d'autre.

Mes questions sont les suivantes :

Le Collège va-t-il supprimer un des deux emplacements de bus scolaires ?

Le Collège va-t-il réévaluer l'opportunité de ce nombre démesuré de parking à vélos ?

Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH répond que toutes les mesures prises à la rue de la Libre Académie et à l'avenue Camille Vaneukem sont en fait des demandes de l'école qui y est située. Une discussion a été menée avec la direction de l'école pour résoudre les problèmes de stationnement et comment sécuriser les lieux. Effectivement, l'objectif est de supprimer l'emplacement de bus scolaire dans l'avenue Camille Vaneukem car il n'est plus adapté au sens unique de la rue. Quant au stationnement des vélos, le but était de supprimer les arceaux situés sur l'espace piéton à l'entrée du parc

en les déplaçant vers la voirie. Entretemps, un sympathique projet proposé par l'école est d'installer un parking à vélo à l'intérieur de la cour de l'école, ce qui permettra de diminuer le nombre d'arceaux devant l'école. Une évaluation sera alors effectuée suite à quoi les arceaux seront déplacés si nécessaire.